



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DEMANDE DE CARTE DE
CONDUCTEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS À DEUX OU TROIS ROUES**
(VMDTR)

Les dossiers doivent être retournés :

- par courrier recommandé à :

Préfecture de l'Essonne – DRSR/SESR/PGPR/VMDTR
Boulevard de France CS10701 – 91010 EVRY-COURCOURONNES cedex

Pour toute information, vous pouvez écrire à : *pref-taxi@essonne.gouv.fr*

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'usage ou d'épouse : _____

Né(e) le : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : _____ Email : _____

Demande au titre de lauréat d'un examen : Oui Non

Si oui :

Examen CMA obtenu le : _____ Dans le département : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

PIECES A JOINDRE

<input type="checkbox"/>	Bordereau de demande
<input type="checkbox"/>	Formulaire de récupération de photo + signature
<input type="checkbox"/>	Pièce d'identité en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Permis de conduire de catégorie A en cours de validité depuis au moins 3 ans et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du code de la route
<input type="checkbox"/>	<p>► Justifier:</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> ▪ soit de la réussite à un examen d'accès à la profession de conducteur de VMDTR effectué auprès d'une chambre de commerce et de l'artisanat (CMA) ;<input type="checkbox"/> ▪ soit d'une expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an à temps complet dans des fonctions de chauffeur professionnel de personnes acquise au cours des dix années précédant la demande de carte professionnelle (dans ce cas, fournir une attestation de travail de l'employeur et douze bulletins de salaire au minimum ou bilan d'activité professionnelle et un Kbis de moins de trois mois).<input type="checkbox"/> ▪ par la production d'un titre délivré par un autre pays de l'Espace économique européen (EEE)
<input type="checkbox"/>	Attestation d'aptitude physique délivrée par le préfet prévue à l'article R. 221-10 du code de la route en cours de validité, case « transport public à moto » cochée
<input type="checkbox"/>	2 photographies d'identité récentes
<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois). Si vous êtes hébergé(e) : produire une attestation d'hébergement ainsi que la copie de la pièce d'identité recto verso et d'un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.